

RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

L'ACTION NATIONALE ET INTERNATIONALE DES ARMEES POUR LA PRESERVATION ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les Armées sont un acteur-clé de la préservation et de la protection de l'environnement en raison de l'ampleur et de la variété de leurs activités au cœur des territoires. Le ministère des Armées est, en effet, le premier occupant foncier de l'Etat avec 275 000 ha de sites militaires et emploie 270 425 militaires et civils.

Les Armées participent activement à la déclinaison des politiques publiques en matière de préservation et de protection de l'environnement, tout en veillant à maintenir leurs capacités opérationnelles. Les Armées tiennent compte des enjeux environnementaux dans leurs activités opérationnelles et non-opérationnelles.

Les politiques publiques en faveur de l'environnement sont déclinées au sein du ministère de manière concrète et articulées dans le cadre ministériel de la stratégie Défense durable, sous la coordination du Haut fonctionnaire au développement durable (HFDD)¹. L'environnement est en effet un des trois piliers, à côté du pilier social et du pilier économique, du développement durable défini comme le « Développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » selon le rapport Bruntland (1987) et dont les leviers d'actions ont été précisés par le Sommet sur la Terre en 1992.

Des actions nombreuses et diversifiées contribuant à la préservation et à la protection de l'environnement sont mises en œuvre au sein du ministère. Plusieurs leviers et outils sont utilisés de manière complémentaire et à différentes échelles, de l'échelon local jusqu'à l'international.

Elles portent sur les volets suivants :

- Prévention et réduction des pollutions : la limitation de l'empreinte environnementale non-opérationnelle du ministère passe notamment par une maîtrise des pollutions, nécessitant à la fois de les prévenir dans la mesure du possible, et de limiter leur impact sur l'environnement si elles surviennent.
- Préservation de la biodiversité
- Mobilisation des capacités opérationnelles des armées en faveur de la protection de l'environnement
- Intégration des enjeux liés au changement climatique

Les sujets liés à la transition énergétique sont développés dans le dossier « L'accès aux ressources souveraines pour un développement durable ».

1- LA PRÉVENTION DES POLLUTIONS

La prévention des pollutions passe en particulier par des actions spécifiques concernant les installations classées.

¹ Créés en 2003, les Hauts fonctionnaires au développement durable sont chargés « de préparer la contribution de son administration à la stratégie nationale de développement durable, de coordonner l'élaboration des plans d'actions correspondant et d'en suivre l'application ». Au sein du ministère des Armées, le Haut fonctionnaire au développement durable (HFDD) dont les prérogatives sont définies par l'article D 134-11 du Code de l'environnement, est également à la tête d'une direction-métier, la Direction de l'immobilier, des territoires et de l'environnement, coordonne la politique ministérielle pour le développement durable dans le cadre de la stratégie Défense durable.

Au sein du ministère des Armées, on entend par « installations classées » les installations, ouvrages, travaux ou activités (IOTA) et les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) relevant respectivement du titre 1er du livre II et du titre 1er du livre V du code de l'environnement. On dénombre un peu moins de 4000 installations classées exploitées par le ministère sur l'ensemble du territoire national.

Ces installations classées sont diverses ; il s'agit de dépôts de munition, ateliers de réparation de chars, chaufferies, entrepôts de stockage de matériels militaires, stations de traitement des eaux usées, captages d'eau destinée à la consommation humaine, dépôt d'hydrocarbure, etc.



La gestion des installations classées

Le ministère des Armées est soumis au code de l'environnement dans les mêmes conditions que les entreprises du secteur privé, concernant l'exploitation des installations classées.

Tout chef d'organisme du ministère des armées qui exploite une installation classée est chargé d'appliquer les prescriptions relatives à cette exploitation. Il est appelé « exploitant » de l'installation. Il est responsable de l'utilisation, de l'entretien et du maintien en conformité de cette installation classée. Il s'appuie pour ce faire sur un chargé d'environnement.

Pour l'exploitation de ses installations classées, le ministère des armées est donc soumis au code de l'environnement et, plus précisément, au titre 1er du livre II pour les IOTA et au titre 1er du livre V pour les ICPE.

Toutefois, afin de prendre en compte les intérêts de la défense nationale, des dispositions dérogatoires sont prévues par le code de l'environnement. Quatre procédures dérogeant au droit commun méritent notamment d'être mentionnées :

- Le ministère des armées (direction des territoires, de l'immobilier et de l'environnement, DTIE) exerce les pouvoirs et attributions habituellement dévolus au préfet de département ;
- Le ministère possède sa propre inspection des installations classées, rattachée au contrôle général des armées (CGA/IIC). Cet organisme est chargé d'instruire les dossiers liés aux ICPE et aux IOTA et de contrôler les installations ;
- Les éléments susceptibles de porter atteinte aux intérêts de la défense nationale et à la sécurité publique ne peuvent être mis à disposition du public, ni être soumis à consultation ou à participation du public.
- Une procédure particulière d'instruction des dossiers est prévue par le code de l'environnement pour les ICPE et les IOTA constituant un élément de l'infrastructure militaire et réalisés dans le cadre d'opérations sensibles intéressant la défense nationale.

2- LA RÉDUCTION DES POLLUTIONS

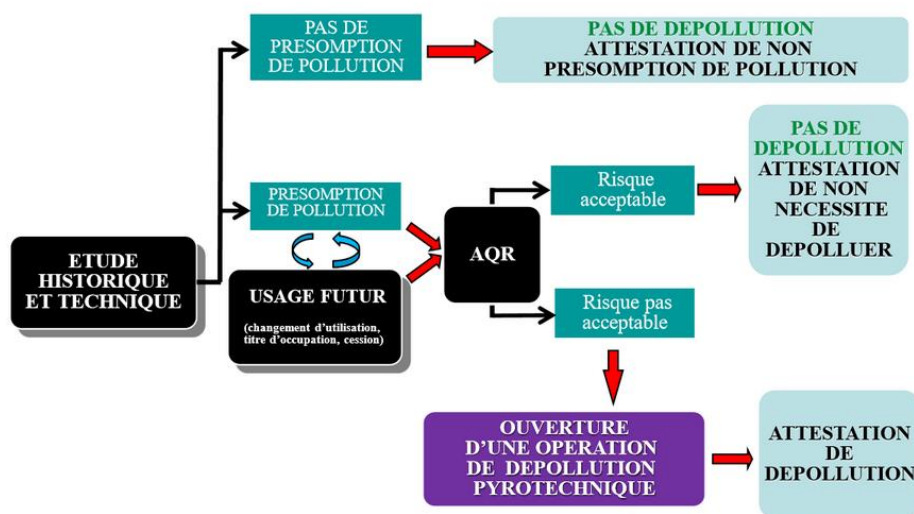
Malgré tous les dispositifs de prévention qui peuvent exister, les terrains des armées sont parfois sujets à des pollutions. Celles-ci peuvent être de plusieurs types :

- Pollutions pyrotechniques :
 - o Pollution résultant des faits de guerre (munitions anciennes liées aux bombardements par exemple)
 - o Pollutions liées aux activités pyrotechniques des armées (champs de tir)
 - o Pollutions pyrotechniques industrielles dues aux anciennes activités de fabrication exercées par le ministère de la défense
- Pollutions industrielles : ces pollutions résultant de l'exploitation d'installations comme les ICPE peuvent être accidentelles (mauvaise gestion de l'installation) ou résiduelles (suite à de nombreuses années d'exploitation). Il s'agit surtout de pollutions chimiques (hydrocarbures, éléments traces métalliques, etc.), ou encore de déchets divers.

a) Réhabilitation d'une pollution pyrotechnique

La gestion des pollutions pyrotechniques est règlementée dans le code de la sécurité intérieure.

Sur les sites potentiellement concernés par une pollution pyrotechnique, le ministère des Armées doit réaliser une étude historique et technique (EHTPP), suivie si la pollution est confirmée d'une analyse quantitative des risques, qui permettra de déterminer s'il faut ou non conduire des opérations de dépollution.

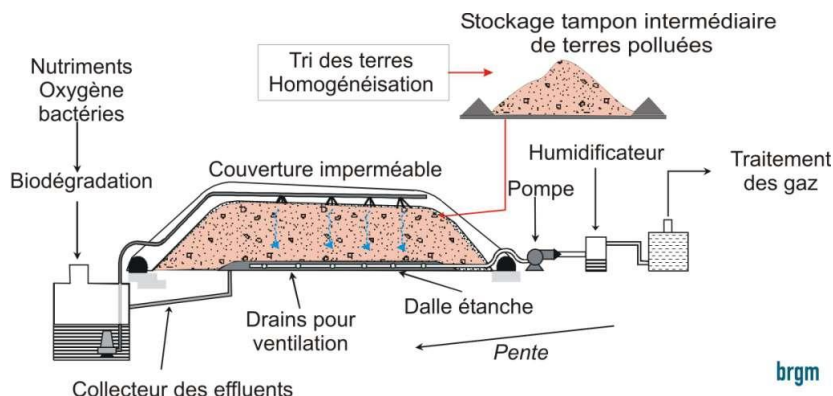


b) Réhabilitation d'une pollution industrielle

La gestion des pollutions industrielles est règlementée dans le code de l'environnement. Le ministère des Armées se conforme donc à ses prescriptions et à la méthodologie nationale pour gérer ses pollutions industrielles.

Une attention particulière est accordée par le ministère à la pollution aux hydrocarbures et son traitement. Que ce soit pour alimenter des navires, des avions ou des véhicules terrestres, les armées consomment des produits pétroliers. Elles disposent donc sur leurs terrains d'installations de stockage d'hydrocarbures, qui leur permettent de pouvoir répondre à leurs besoins opérationnels. L'exploitation de ces installations de stockage, classées ICPE, peut engendrer des pollutions qu'il convient de résorber.

Une méthode de dépollution est la biopile : il s'agit de mettre des sols pollués en tas en vue d'un traitement biologique. Les bactéries du sol, mises dans des conditions optimales à leur développement, vont dégrader les composés chimiques responsables de la pollution.



En Île-de-France, l'ancien Centre de Ravitaillement des Essences de la Courneuve (93) a ainsi été dépollué avec cette technique.

Photos prises lors d'une visite du terrain de l'ancien Centre de Ravitaillement des Essences de la Courneuve (93), le 24 mars 2022 :



Commentaire photos : Biopile (à gauche) et système de filtration (à droite) de l'air pollué (biofiltre en vert) arrivant de la biopile.

Pour en savoir plus :

- <https://selecdepol.fr/fiche-technique/biotertre>

c) Résorption des déchets du ministère

La maîtrise de l'empreinte environnementale passe aussi par la maîtrise des déchets produits et de leur gestion. En effet, le ministère des armées produit environ 35 000 tonnes de déchets par an, déchets de types très divers au vu de ses activités (qui vont des déchets ordinaires de type biodéchets ou papier/carton aux déchets chimiques, d'activité de soin, du bâtiment...).

Afin d'aller plus loin et de définir des actions concrètes devant être réalisées par certains organismes du ministère précisément identifiés, une [stratégie relative aux déchets](#) a été publiée. Celle-ci comporte 4 objectifs et une cinquantaine d'actions ciblées dans différents domaines.

Il s'agit, conformément à la hiérarchie des modes de traitements, de premièrement éviter la production de déchets, deuxièmement de trier les déchets qui ont tout de même été produits, troisièmement d'optimiser la gestion des déchets non-recyclables et dernièrement de donner davantage de moyens (humains et financiers) aux armées afin qu'elles puissent accomplir les actions précédentes. Adoptée en 2022, cette stratégie court jusqu'en 2025 et son application fait l'objet d'un suivi.

La stratégie relative aux déchets a permis de faire le point sur l'organisation de la gestion des déchets au ministère et sur les responsabilités de chacun. Elle a également été l'occasion d'un état des lieux de la production des déchets au ministère : en 2018, ont été produites 35 000 tonnes de déchets dont un tiers ont été recyclés. Environ 2 000 tonnes ont été valorisées : de l'énergie a été créée à partir de leur incinération.

Des initiatives innovantes sont encouragées et mises en place au niveau local pour mieux gérer les déchets. Parmi celles-ci, nous pouvons citer la prochaine acquisition par la base navale de Toulon d'un robot de nettoyage marin, qui permettra de récupérer les macrodéchets flottants en provenance des réseaux d'eaux pluviaux et de la rade de Toulon en fonction des vents et courants marins.

3- LES ARMÉES : UN ACTEUR IMPORTANT POUR LA BIODIVERSITÉ

Le ministère des Armées est affectataire de 275 000 ha de terrains particulièrement préservés de l'urbanisation et de l'exploitation intensive. Cette protection leur a permis de préserver une richesse faunistique et floristique précieuse et ces terrains abritent ainsi une biodiversité souvent plus riche que les terrains civils. 80% des terrains militaires sont ainsi intégrés dans des zones de biodiversité remarquables et 44 000 ha classés en zone Natura 2000.

Le ministère des armées s'engage ainsi depuis de nombreuses années en faveur de la biodiversité. Il a formalisé en 2021 sa stratégie ministérielle de préservation de la biodiversité à l'horizon 2030, signée en septembre 2021, via laquelle il s'engage résolument dans une politique visant à réduire au maximum son impact sur les espaces naturels en veillant à préserver la capacité opérationnelle des armées. Son action en faveur de la biodiversité passe également par deux programmes européens LIFE retenus par la Commission européenne en 2019 : LIFE « Valbonne » (2019-2026) et LIFE Gouvernance et information « NaturArmy » (2019-2024), visant à poursuivre et renforcer l'engagement des Armées en faveur de la biodiversité et de réduire au maximum l'impact sur les espaces naturels tout en préservant les capacités opérationnelles.

En préservant l'écosystème et en mettant en œuvre une gestion des terrains militaires favorables au captage et au stockage du carbone grâce aux solutions fondées sur la nature, le ministère des Armées contribue à la **stratégie nationale bas carbone**.

Pour agir concrètement dans le cadre de cette stratégie bas carbone, le ministère des Armées a signé en septembre 2021 une convention avec la Fédération des conservatoires d'espace naturels (CEN) relative au stockage et au captage du carbone grâce aux solutions fondées sur la nature. Cette stratégie se fixe comme objectifs d'évaluer le stock de carbone présent sur les sites militaires, d'optimiser la gestion pour augmenter la captation sur site, et d'identifier des sites pour la conservation et/ou la restauration de milieux hors du domaine public utilisé par le ministère.

Pour en savoir plus :

- Bande dessinée : mission *orchis militaris* :

<https://fr.calameo.com/read/0000244198f220feb2117>

- LIFE :

https://www.lifeterrainsmilitaires.fr/wp-content/uploads/2021/10/fiches_couve_Life_web.pdf

- Partenariats entre terrains militaires et les conservatoires d'espaces naturels :

https://www.lifeterrainsmilitaires.fr/wp-content/uploads/2021/03/PLAQUETTE_CEN_2019sept.pdf

- Stratégie biodiversité
https://www.defense.gouv.fr/sites/default/files/sga/2021_NP_DPMA_2021_Strat%C3%A9gie%20biodiversit%C3%A9%20minist%C3%A9rielle%20minarm.pdf
- PJ 1 : TIM, terre information magazine, dossier « une armée écoresponsable », octobre 2021

Ressources complémentaires :

- <https://www.lifeterrainsmilitaires.fr/wp-content/uploads/2021/03/datavision.pdf>;
- https://www.lifeterrainsmilitaires.fr/wp-content/uploads/2021/03/Plaquette_LaValbonne_HDsansdebord.pdf;
- https://www.lifeterrainsmilitaires.fr/wp-content/uploads/2023/02/DTIE_2022_seminaireNatura_A4_RV_FR.pdf
- <https://www.defense.gouv.fr/sga/au-service-nation-du-public/developpement-durable/pilier-environnement/biodiversite>

4- LA CAPACITÉ OPÉRATIONNELLE DES ARMÉES AU SERVICE DE LA POLITIQUE PUBLIQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

Les Armées apportent leurs capacités et compétences opérationnelles dans la lutte contre les atteintes à l'environnement :

C'est notamment le cas contre l'orpaillage illégal en Guyane qui entraîne de graves dégradations de l'environnement sous la forme de déforestations, de pollutions des cours d'eau, des sols et de la faune par le mercure.

Pour en savoir plus : PJ2, article sur l'opération Harpie

PJ 3: TIM, terre information magazine, dossier « missions opérationnelles en Guyane », novembre 2019

C'est également le cas pour des opérations de lutte contre la pêche illégale, auxquelles le ministère apporte son concours opérationnel, la France disposant de la deuxième plus grande zone maritime économique exclusive au monde, en particulier dans les outre-mer.

La France a également organisé en janvier 2022 le premier symposium international sur la sécurité environnementale des espaces maritimes de la Commission de l'Océan indien.

Les Armées prêtent également main forte dans la lutte contre les feux de forêts :

Pour en savoir plus : PJ4 - Dossier de presse : Mission Héphaïstos

5- LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le ministère s'est doté d'une stratégie climat et défense traduisant une politique ambitieuse et long-termiste de transition énergétique. Elle s'inscrit dans les politiques nationales de respect de l'environnement et de sobriété énergétique.

Changement climatique et géopolitique :



Adapter les armées au changement climatique

Plusieurs ministres de la Défense ont exprimé l'intérêt d'adapter les armées aux conséquences du changement climatique dans une déclaration commune. Celle-ci a été partagée dans le cadre de l'édition 2021 du Forum de Paris sur la paix. Une feuille de route en quatre points est également exposée. Elle comprend : l'adoption de mesures d'anticipation stratégique (1), d'adaptation (2), d'atténuation (3) et la promotion de l'importance de la coopération internationale quant aux rôles et responsabilités des armées dans le combat contre le changement climatique (4).

En savoir plus : <https://parispeaceforum.org/wp-content/uploads/2021/11/A4-Climat-VF.pdf>

L'adaptation des armées françaises :



La stratégie « climat & défense »

Approuvée le 25 avril 2022 la stratégie ministérielle « climat & défense » a pour objectif de préparer les forces armées aux défis climatiques d'un point de vue opérationnel.

En savoir plus : <https://www.defense.gouv.fr/strategie-climat-defense>



Des enjeux qui touchent l'ensemble des forces armées

Le quatrième numéro de la revue « Esprit Défense » consacre un dossier de 18 pages sur l'adaptation des armées françaises aux impacts du changement climatique. Un changement climatique dont elles doivent intégrer les impacts, actuels et à venir, à tous les niveaux - les opérations au premier chef. Les questions liées à l'énergie, à la diminution de l'empreinte carbone ou encore à la préparation des armées aux nouveaux enjeux géopolitiques y sont traitées.

En savoir plus : <https://www.defense.gouv.fr/actualites/defi-climatique-au-coeur-du-ndeg-4-desprit-defense>



Bilan six mois après le début de la stratégie « climat & défense »

Dans un entretien réalisé à l'occasion de la journée internationale du climat le 8 décembre 2022, Nicolas Regaud, conseiller climat du Major général des armées, a dressé un premier bilan la mise en œuvre de la stratégie « climat & défense ». Il a particulièrement mis l'accent sur les cinq ateliers chargés de coordonner l'action et la réflexion des acteurs du ministère impliqués par les enjeux de défense liés au climat.

En savoir plus : <https://www.defense.gouv.fr/actualites/strategie-climat-defense-quel-bilan-apres-6-mois-mise-oeuvre>



Environnement : quand le kaki vire au vert

Les armées détiennent l'empreinte environnementale la plus importante de l'État, mais depuis plusieurs années, elles multiplient les initiatives pour préserver la planète : réduction du bilan carbone, développement des énergies renouvelables, protection de la biodiversité... le tout en maintenant les performances opérationnelles à un haut niveau d'exigence. Le Journal de la Défense vous propose de découvrir comment la défense s'attache à devenir plus "verte".

En savoir plus : <https://www.youtube.com/watch?v=N4TQkkpCYII>



Recherche et coopération :

L'Observatoire Défense & Climat : comprendre les conséquences géopolitiques du changement climatique

L'Observatoire Défense & Climat est piloté par l'IRIS, think tank spécialisé dans la géopolitique et les questions stratégiques, et appuyé par la Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS), organe qui pilote l'action internationale du ministère des Armées. L'observatoire a notamment pour but

de réaliser des rapports d'études et de cartographier les impacts stratégiques du changement climatique.

En savoir plus : <https://defenseclimat.fr/>



La Marine, une armée impactée par un monde au climat altéré

Dans un entretien réalisé par « Sur le front climatique », le podcast de l'Observatoire Défense & Climat, l'amiral Pierre Vandier explique les implications du changement sur la Marine. Le chef d'état-major de la Marine nationale aborde différents points allant de l'adaptation des pratiques et des infrastructures à la modification du contexte stratégique.

Ecouter l'interview : <https://soundcloud.com/sur-le-front-climatique>

Découvrir les autres podcasts de l'observatoire : <https://defenseclimat.fr/medias/>



Mieux comprendre les enjeux d'une région particulièrement touchée par le changement climatique

Dirigé par la Fondation pour la recherche stratégique (FRS) et appuyé par la DGRIS, l'Observatoire de l'Arctique propose des analyses sur différents enjeux de la zone, comme l'évolution des outils de défense ou l'exploitation économique.

En savoir plus : <http://www.observatoire-arctique.fr/>